



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques  
Contentieux  
Tél. 04 94 36 36 74

DECISION MUNICIPALE N° 2023/048/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,  
Directeur des Affaires Juridiques

Affaire suivie par Sandie L'HERMITTE  
Chef du Service Contentieux

## DECISION

### PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DE TOULON, ANCIEN MINISTRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**OBJET** : Recours de Monsieur BENSIMON devant la C.A.A. en annulation du jugement du T.A. de TOULON du 16 décembre 2022, n° 2001204, de rejet de la requête de M. BENSIMON en annulation de la décision de suppression de sa prime informatique – Requête n° 23MA00356.

Le Maire de Toulon, Ancien Ministre, soussigné, décide d'ester en Justice, en défense, dans l'affaire visée en objet. La SCP IM AVOCATS, Avocats, domiciliée 23, rue Peiresc, 83000 TOULON, sera le représentant légal de la Commune, en application de la délibération du 12 juin 2020, enregistrée sous le numéro 2020/17/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 22/AR60 du 29 août 2022.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 08 MARS 2023

<b>SECRETARIAT GENERAL</b>
AFFICHE LE
RETIRE LE

Publié Le 10 MARS 2023

Pour le Maire de Toulon  
L'Adjoint délégué  
Robert CAVANNA